



Les nouvelles zones d'emploi franciliennes : principalement métropolitaines ou résidentielles

Le découpage du territoire en zones économiques relativement autonomes est utile pour analyser les marchés locaux du travail. C'est le rôle des zones d'emploi. Leur refonte en 2020 conduit à partitionner l'Île-de-France en 15 zones d'emploi. La zone d'emploi de Paris se singularise par sa taille, l'attraction qu'elle exerce sur les zones voisines et ses orientations fonctionnelles propres aux très grandes agglomérations. Toutefois, la faible présence de l'industrie et de l'agriculture est commune à l'ensemble des zones de la région. À l'aune de la typologie nationale, les zones d'emploi franciliennes se répartissent entre profil métropolitain et profil très résidentiel.

Camille Fauret, François Lebeau (Insee)

Les zones d'emploi sont conçues au niveau national comme les espaces les plus pertinents pour étudier les marchés locaux du travail. À ce titre, chacune d'elles doit présenter une certaine autonomie d'emploi. La plupart fonctionnent autour d'un pôle unique, mais certaines comportent plusieurs pôles d'importance voisine.

Ce zonage est révisé périodiquement pour tenir compte des évolutions économiques locales. Le dernier remontait à 2010. La présente révision utilise une méthode rénovée dans un souci d'harmonisation nationale et européenne (*Pour comprendre*). Le nouveau zonage compte 306 zones d'emploi en France entière, dont 15 en Île-de-France (*figure 1*).

Pour la région, le poids de Paris rend la notion de zone d'emploi très spécifique

Dans le paysage économique national, les zones d'emploi franciliennes restent particulières. En premier lieu, la présence du très puissant pôle parisien conduit à une zone d'emploi de Paris surdimen-

sionnée, avec 3,8 millions d'emplois en 2017, soit les deux tiers des emplois de la région. De plus, cette zone, centrale à la région, exerce une forte attraction sur les zones environnantes (*figure 2*), de sorte que les autres zones d'emploi franciliennes ont en grande majorité un degré d'autonomie d'emploi inférieur à celui généralement constaté au niveau national. Même si cette autonomie s'est améliorée depuis 2010, certaines nouvelles zones d'emploi franciliennes présentent un taux de stabilité des actifs (*Définitions*) inférieur à 40 % : c'est le cas de Meaux, Étampes et Rambouillet. Pour les autres, le taux reste relativement bas, entre 41 % et 57 %, à l'exception bien sûr de Paris (89 %).

Même en dehors de la zone de Paris, les contrastes de taille entre zones d'emploi restent importants : de 15 300 emplois seulement pour Provins à 336 000 pour Roissy. Troisième en taille avec 290 000 emplois, la zone de Versailles-Saint-Quentin apparaît en revanche très clairement la dauphine de la « zone capitale » pour son pouvoir attractif, avec un nombre d'emplois sensiblement plus

élevé que son nombre d'actifs occupés résidents (108 %), certes loin derrière Paris (125 %), mais loin devant les autres, pour lesquelles ce ratio ne dépasse pas 90 %. À l'autre extrémité, les zones de Coulommiers et de Meaux comptent presque deux fois moins d'emplois que de résidents en emploi.

Certaines orientations fonctionnelles des zones d'emploi franciliennes sont spécifiques à la région...

Quant à la palette des emplois, les quinze zones franciliennes partagent largement plusieurs caractéristiques. La première est l'importance des fonctions (*Définitions*) dites « métropolitaines » et de la part des cadres au sein de ces fonctions. Ainsi, douze des quinze zones franciliennes figurent dans le top 50 des 306 zones françaises quant à la part des cadres des fonctions métropolitaines (CFM) dans l'emploi. En contrepartie, la fonction de fabrication est plus rare : les deux tiers des zones franciliennes appartiennent au quart des zones françaises où cette part est la plus faible.

De même, par grands secteurs d'activité (*Définitions*), la place de l'industrie est relativement faible, puisqu'elle dépasse la moyenne nationale (12,2 %) dans seulement trois zones : Fontainebleau-Nemours, Versailles-Saint-Quentin et Seine-Yvelinoise. Sans surprise, la part du secteur de l'agriculture est inférieure à la moyenne nationale (2,7 %) dans treize des quinze zones d'emploi de la région.

Certaines activités sont un peu plus fréquentes qu'au niveau national. C'est le cas notamment du secteur de l'enseignement. Le commerce dans son ensemble est aussi bien représenté dans la plupart des zones franciliennes, en tant que pilier de l'économie présente (*Définitions*), particulièrement dans les zones en déficit d'emplois par rapport aux résidents. Pour d'autres activités, les zones franciliennes s'opposent nettement à la « zone capitale ». Par exemple, l'emploi des banques et assurances est élevé pour Paris mais modeste dans les autres zones. Pour d'autres secteurs comme l'édition, audiovisuel, diffusion et les activités informatiques, la zone de Paris est la seule où ces activités sont surreprésentées, les autres zones de la région étant dans la moyenne nationale.

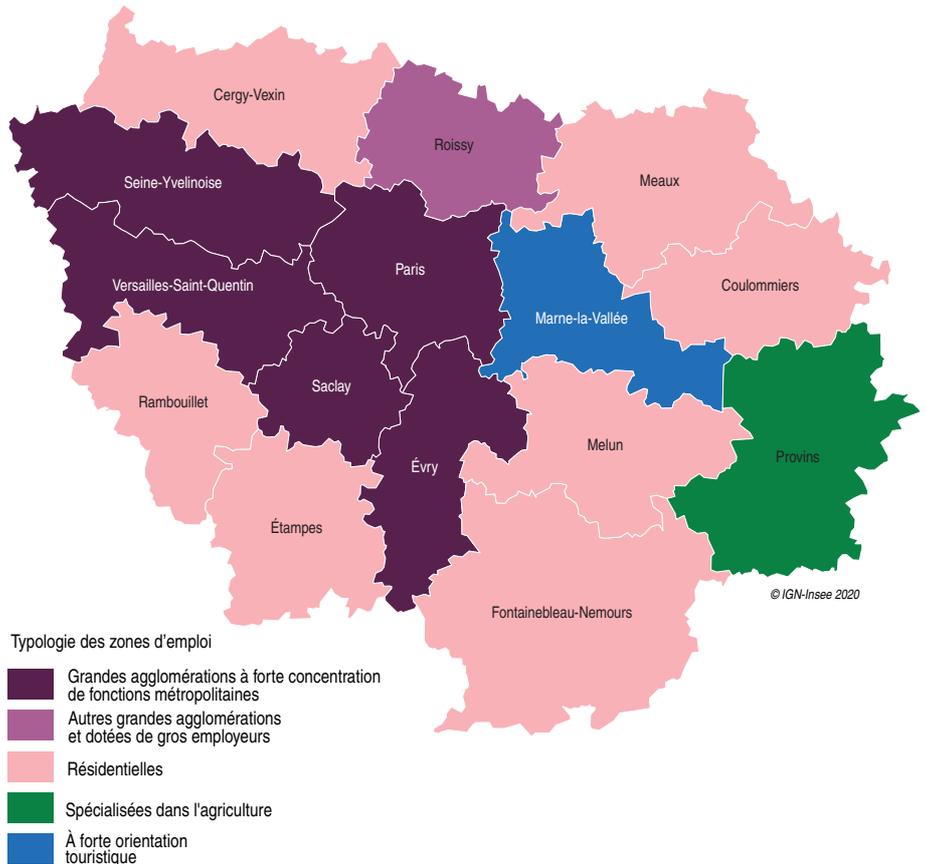
... relativisant la précision de leur classement dans la typologie nationale

Pour répartir les zones d'emploi en grandes classes d'orientation économique, une typologie nationale a été utilisée, comme dans les autres régions. Bien qu'elle ne soit pas totalement adaptée au cas francilien, elle permet de répartir « à grands traits » les zones de la région en cinq catégories, sur les sept existantes. La première est emblématique des grandes agglomérations et se caractérise par une forte présence des fonctions métropolitaines et des grands établissements. En Île-de-France, elle regroupe les zones les plus urbaines et employeuses du centre et de l'ouest de la région et concentre la grande majorité des emplois. On appellera ici ces zones « métropolitaines », tout en notant que, outre les cinq franciliennes, douze zones d'emploi des grandes villes de province font partie de cette classe. Mais à la différence de ces dernières, trois des cinq zones franciliennes (Saclay, et plus encore la Seine-Yvelinoise et Évry) ont sensiblement plus d'actifs résidents que d'emplois et présentent de ce fait un côté résidentiel plus marqué que leur équivalent de province.

Toutefois, la classe qui comporte le plus de zones d'emploi dans la région est celle des zones à profil proprement résidentiel. Au nombre de sept, toutes ces zones sont situées le long des limites régionales, sauf Melun. Par rapport à celles provinciales résidentielles, elles se singularisent par des

1 Les nouvelles zones d'emploi se répartissent en 2 classes bien marquées et 3 zones atypiques

Les 15 zones d'emploi franciliennes réparties en 5 classes de la typologie nationale



Sources : Insee, recensements de la population 2016 et 2017, Clap 2015, enquête de fréquentation hôtelière 2019.

ratios d'emploi encore plus faibles et par un profil nettement moins industriel.

Cinq zones « métropolitaines » avec chacune ses caractéristiques propres

Ces zones d'emploi ont en commun de compter de nombreux emplois, notamment métropolitains, et de nombreux grands établissements. Mais les autres caractéristiques les différencient, conduisant à cinq profils assez distincts.

La zone de Paris est l'hyper-pôle économique du pays et a fortiori de la région. Elle concentre fortement les activités et surtout les métiers les plus qualifiés, avec une part des CFM qui s'élève à un quart de son emploi, contre 10,8 % au niveau national. Elle est plutôt dynamique en emploi et les grands établissements y sont très présents. Sur le plan social, elle présente de forts contrastes, avec notamment une partie nord défavorisée. Elle se distingue aussi des autres zones de sa classe par un fort taux de résidences secondaires.

La zone de Versailles-Saint-Quentin constitue le deuxième plus puissant pôle de la région. Elle est plus industrielle que Paris et en stagnation d'emploi. Assez spécialisée, ce sont les entreprises privées de la sphère productive qui la portent, le Technocentre

Renault en tête. Elle suit de très près celle de Paris quant à la part des CFM dans l'emploi (24,1 %). Sa population est en moyenne aisée et son niveau de chômage plutôt faible. Le château de Versailles et son parc lui procurent le troisième taux de touristicité (*Définitions*) régional.

Saclay est une zone dynamique et qualifiée, tournée vers la recherche et les nouvelles technologies. Pour la part des CFM dans l'emploi (20 %), elle est la troisième de la région et de France, loin devant Toulouse, Grenoble et Lyon (moins de 17 %). Et pour celle, plus particulière, des cadres de la fonction conception-recherche, elle est même la première de France avec 9 %. Les établissements d'enseignement supérieur y sont nombreux.

La Seine-Yvelinoise oscille entre une certaine polarité de type métropolitain, marquée par des industries porteuses de grands établissements, dont ceux de l'automobile (PSA à Poissy, Renault à Aubergenville), et un profil plus résidentiel. Elle fonctionne autour d'une succession de pôles le long de la Seine, de Saint-Germain-en-Laye à Mantes-la-Jolie en passant par Poissy. Elle présente socialement certains contrastes, avec plus de difficultés en aval de la Seine. Enfin, la zone d'Évry est un territoire dynamique (+ 8 % de population sur dix ans) à

dominante administrative (préfecture), marqué par une certaine précarité sociale. Elle emploie seulement 11 % de CFM, ce qui est peu dans cette classe, mais dispose d'un taux de création d'établissements parmi les plus élevés de la région. On y trouve de grands établissements comme ceux de la Snecma à Réau et à Évry.

Sept zones « résidentielles » plus dynamiques en population qu'en emploi

Les zones d'emploi franciliennes « résidentielles » présentent des ratios d'emplois par actif résident parmi les plus faibles de France. La sphère économique présente l'administration dominante. Parmi les fonctions métropolitaines, seule la logistique est surreprésentée. La zone la plus dense en emplois est Cergy-Vexin. La faible distance de Cergy à la capitale explique en partie le caractère résidentiel marqué de la zone, puisque 39 % de ses actifs travaillent dans la zone d'emploi parisienne. Avec un indice de spécialisation de Krugman (*Définitions*) le plus faible de la région, elle est globalement diversifiée, même si son pôle préfectoral est plutôt administratif. Les fonctions de gestion et de santé-action sociale y sont très présentes.

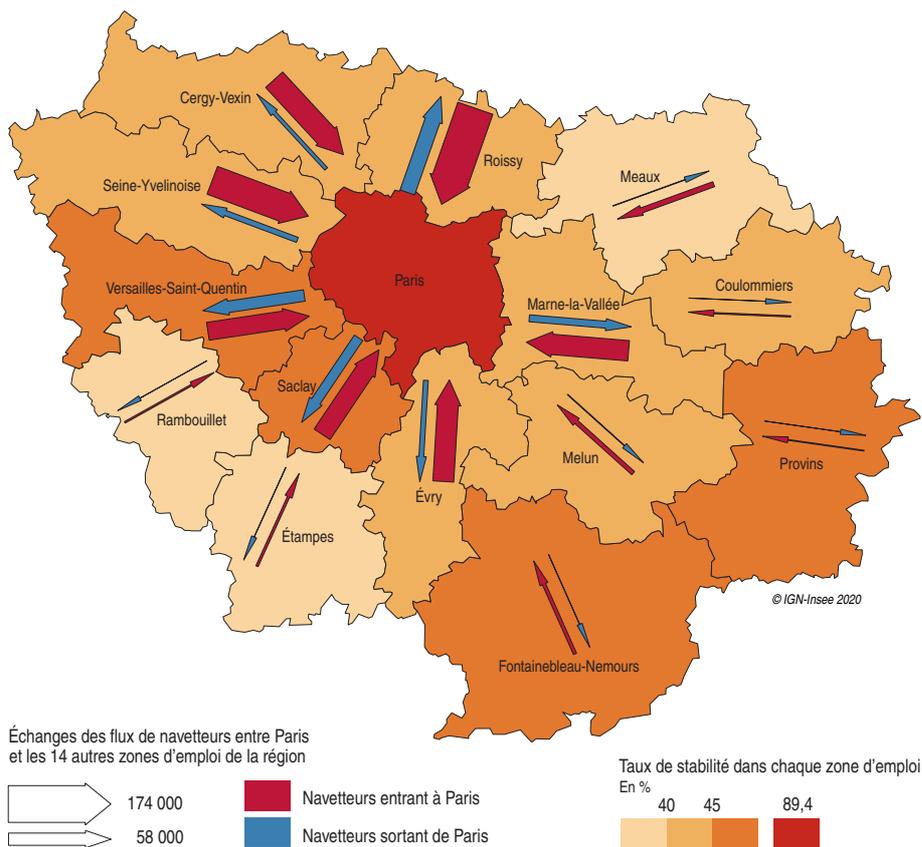
Dans la zone de Melun, l'activité est à dominante administrative. Le Conseil départemental, la Préfecture et le centre hospitalier de Melun constituent ses plus gros établissements. Les professions intermédiaires et les employés sont surreprésentés. L'emploi accuse une certaine diminution. Éloignée de Paris, la zone de Fontainebleau-Nemours comprend trois pôles d'emploi assez indépendants, avec la présence de Montereau-Fault-Yonne. Elle dispose de ce fait d'activités globalement diversifiées, même si les fonctions de services de proximité, de santé-action sociale et de gestion y sont dominantes. En dix ans, elle connaît une baisse sensible de l'emploi et aussi une quasi-stagnation de la population (+ 1,5 %), assez atypique de cette catégorie.

La zone de Meaux est typiquement résidentielle, avec une population qui progresse fortement (+ 11 %) et un emploi, en stagnation sur dix ans, à dominante administrative. Les petits établissements y sont bien présents et son plus gros établissement est le centre hospitalier de Meaux. Les employés représentent près d'un tiers de l'emploi.

Assez dynamique démographiquement (+ 8 % sur dix ans), la zone d'Étampes accuse une stagnation de l'emploi, malgré des secteurs de la construction et du commerce bien présents. Son plus gros établissement est le centre technique de Renault à Lardy.

2 La zone de la capitale, destination privilégiée des navetteurs

Flux des navetteurs venant travailler dans la zone d'emploi de Paris ou quittant cette zone pour travailler dans une autre zone d'emploi, et taux de stabilité de chaque zone (en %)



Source : Insee, recensements de la population 2016 et 2017.

La zone de Rambouillet perd de l'emploi, en lien avec les fortes attractions de Saint-Quentin-en-Yvelines, et même de Paris. Ses activités sont diversifiées et sa population aisée. Son centre hospitalier constitue son plus gros établissement.

Avec le plus faible nombre d'emplois par actif occupé, la zone de Coulommiers est une zone typique d'habitat, en forte croissance démographique, avec un secteur de la construction bien présent. Deuxième après Provins pour la part de l'agriculture, son emploi a tendance à diminuer. Les petits établissements et les artisans-chefs d'entreprises y sont fréquents.

Roissy, Marne-la-Vallée et Provins, trois zones atypiques dans la région

Les trois dernières zones d'emploi franciliennes sont chacune l'unique représentante de la région dans leurs classes respectives. Roissy est dans la classe des autres grandes agglomérations dotées de gros employeurs, Marne-la-Vallée a été rattachée aux zones à forte orientation touristique, et Provins peut être considérée comme une zone relativement spécialisée dans l'agriculture.

Le pôle aéroportuaire de la zone de Roissy est attractif et héberge de nombreux grands établissements, engendrant de forts

liens avec la zone de Paris, vers laquelle se dirigent 46 % des actifs de la zone. La très forte spécificité sectorielle en transports et entreposage induit une faible présence de cadres et des taux de précarité élevés des résidents. Elle est la zone la plus spécialisée de la région, portée par le plus grand employeur de France, mais aussi celle qui dispose du plus fort taux de création d'établissements, et la deuxième en taux de touristicité grâce à son trafic de passagers.

La zone de Marne-la-Vallée est la plus dynamique de la région tant en emploi qu'en population (+ 11 % sur dix ans). Elle est aussi de loin la plus spécialisée dans le tourisme, avec l'implantation de Disneyland-Paris (l'un des plus gros établissements de France) : 24 nuitées hôtelières annuelles par habitant, un score qui dépasse la médiane nationale de la classe « touristique ». Cependant, elle compte très peu de résidences secondaires par rapport aux autres zones de cette classe situées en province.

La zone de Provins est la plus rurale et la plus agricole des zones d'emploi franciliennes. Son emploi global, en forte diminution, est à dominante administrative. Elle présente moins de 4 % de CFM. Son taux de résidences secondaires est le plus élevé des zones franciliennes, sans atteindre le taux médian national de la classe « agricole ». ■

Pour comprendre

Nouvelle méthode de constitution des zones d'emploi

Les zones d'emploi forment un zonage d'étude France entière qui existe depuis 1984, régulièrement mis à jour pour tenir compte de l'évolution des économies locales. Construite à partir des déplacements domicile-travail, une zone d'emploi est en principe un ensemble de communes dans lequel la plupart des actifs résident et travaillent. En 2020, l'Insee et la Direction statistique du Ministère en charge du travail et de l'emploi (Dares) ont révisé ce zonage en s'appuyant sur une méthodologie développée par Eurostat afin de faciliter les comparaisons européennes. Un autre objectif est d'avoir la méthode la plus homogène possible sur le territoire national : contrairement aux zones précédentes construites région par région, les nouvelles zones sont ainsi issues pour l'essentiel de paramètres nationaux. Seules quelques régions font exception, en premier lieu les DOM et la Corse, en raison de leur particularité géographique. L'Île-de-France a également fait l'objet d'un traitement particulier pour tenir compte de la très forte polarisation des flux vers Paris.

La méthode générale repose sur un procédé itératif basé sur l'analyse des déplacements domicile-travail entre les différentes zones : à chaque étape, des communes (ou groupes de communes agrégées précédemment) sont agrégées en fonction de l'intensité des échanges domicile-travail. Au final, toutes les zones constituées polarisent l'emploi, mais à des degrés différents. Certaines ont un nombre d'emplois plus important que le nombre d'actifs qui y résident, elles ont ainsi elles-mêmes une fonction de pôle attractif. À l'opposé, d'autres ont sensiblement moins d'emplois qu'elles n'hébergent d'actifs et présentent un caractère plus résidentiel. Ces dernières sont majoritaires en Île-de-France, où le paramétrage retenu a été moins exigeant en termes de taux de stabilité des actifs. Au niveau national, un des principaux résultats de la nouvelle méthode est un rééquilibrage des différentes zones en nombre d'actifs, aboutissant à un ensemble plus homogène que celui obtenu en 2010.

Dans le cas de l'Île-de-France, un choix final a été fait de s'écarter légèrement des résultats de l'algorithme, pour respecter les limites actuelles des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Ceci à deux exceptions près : séparation de « Coulommiers - Pays de Brie » entre les précédents EPCI de « Pays de Coulommiers » et du « Pays Fertois » (rattaché à la zone d'emploi de Meaux) et basculement de l'établissement public territorial « Paris Terres d'Envol » de la métropole du Grand Paris vers la zone d'emploi de Roissy, pour ne pas couper la plateforme aéroportuaire.

Méthode de constitution des classes de la typologie nationale

Afin de dégager la principale orientation économique des territoires, une typologie des 306 zones d'emploi françaises a été réalisée. Elle s'appuie en majeure partie sur des indicateurs de spécialisation économique. Les variables retenues sont des parts d'emplois : celles de la sphère productive, de l'industrie, de l'agriculture, de l'administration publique, des grandes et des petites entreprises, des cadres des fonctions métropolitaines, mais aussi le nombre de nuitées hôtelières par habitant, la part de résidences secondaires, le ratio emplois/actifs et le nombre total d'emplois. Une classification ascendante hiérarchique a ensuite permis de regrouper en 7 classes les zones d'emploi présentant des caractéristiques voisines.

En raison de la structure de l'emploi très particulière de la région, les zones d'emploi d'Île-de-France n'ont pas été utilisées pour la construction de cette typologie. En revanche, elles ont été rattachées a posteriori, au vu de leurs indicateurs, à l'une des classes définies au niveau national (5 classes sur 7 sont présentes dans la région).

Définitions

L'emploi mesuré au lieu de résidence des personnes intervient dans les indicateurs suivants :

- **Actifs occupés** : les actifs occupés sont les personnes se déclarant en emploi, décomptées à leur lieu de résidence. Ces actifs sont répartis en deux catégories : les stables qui travaillent dans la même zone d'emploi que celle où ils vivent et les navetteurs qui travaillent dans une autre zone. Le taux de stables (ou **taux de stabilité**) rapporte le nombre de stables au nombre total d'actifs occupés habitant dans la zone.

L'emploi au lieu de travail est analysé au moyen des indicateurs suivants :

- L'analyse fonctionnelle des emplois : 15 « **fonctions** d'emploi » ont été définies par l'Insee à partir des catégories socioprofessionnelles et sont transversales aux secteurs d'activité ; 5 de ces fonctions, parce qu'elles sont plus spécifiquement localisées dans les grandes aires urbaines, sont qualifiées de « fonctions métropolitaines » (conception-recherche, commerce interentreprises, culture-loisirs, gestion, prestations intellectuelles) ; le concept de « cadres des fonctions métropolitaines » (CFM) vise à offrir une notion proche des « emplois stratégiques ». Les CFM sont définis comme les cadres et les chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus présents dans les cinq fonctions métropolitaines.

- **Secteurs d'activité** économique de l'établissement, en 10 ou 38 postes (A10 ou A38).

- Deux sphères économiques : la **sphère présente** recouvre les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant les besoins de personnes présentes dans la zone (résidents ou touristes) ; la sphère productive recouvre les activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers des entreprises. Dans cette étude, l'agriculture (AZ), l'administration, l'enseignement, la santé humaine et l'action sociale (OQ) sont exclus de ces deux sphères.

- **Indice de spécialisation de Krugman** : calculé à partir des activités (A38), il permet de mesurer le degré de spécialisation d'une zone. Plus il est fort, moins la zone est diversifiée dans ses secteurs d'activité.

Taux de touristicité : nombre de nuitées hôtelières par an et par habitant.

Pour en savoir plus

- Dubois M., Lefebvre M., Levy D., « L'orientation économique des zones d'emploi : entre spécialisation et diversification des économies locales », *Insee Première* n° 1814, septembre 2020.
- Debosque M., Pancarte P., « Lieux de travail, lieux de résidence : une polarisation du territoire qui se renforce en Île-de-France au cours de la dernière décennie », *Insee Analyses Île-de-France* n° 103, septembre 2019.

Insee Île-de-France

1 rue Stephenson
78188 Saint-Quentin-en-Yvelines cedex

Directrice de la publication :

Marie-Christine Parent

Rédactrices en chef :

Marie-Odile Liagre et Brigitte Rigot

Crédits photos :

Phovoir et Denis Sutton/RATP

ISSN 2416-8149

© Insee 2020